

FICHE TECHNIQUE

Formation animée avec le soutien de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

Appropriation – Apprentissage de la langue

« Elaborer une séquence pédagogique »

Comment définir et organiser des contenus pédagogiques pour élaborer des programmes de formation adaptés aux besoins des publics ?

- **Points forts de la formation :**

Vous repartez avec des documents de référence et des outils pédagogiques pour construire vos séances et séquences d'atelier.

- **Public :**

Formateurs-animateurs

- **Pré-requis :**

Avoir participé à la formation : Découvrir les ASL

Cette formation peut faire suite aux modules Apprentissage de la langue et/ou aux modules ASL Thématiques

- **Objectifs :**

Utiliser les spécificités de la démarche pédagogique en ASL pour établir un projet d'apprentissage

Intégrer les espaces sociaux comme support d'apprentissage

Identifier une progression dans une séquence pédagogique

Articuler les activités pédagogiques à l'oral et à l'écrit

Prévoir des activités d'évaluation

- **Contenus :**

Compétences visées en ASL

Séance, séquence et progression

Activités pédagogiques et modalités d'animation

Supports et moyens exploitables en ASL

Activités d'évaluation et d'autoévaluation

- **Moyens pédagogiques et supports :**

Pédagogie active alternant apports théoriques et mises en activité des intervenants .

Progression allant de l'analyse à l'utilisation des supports..

Travail en sous groupes ou en binômes

- **Durée :**

1 journée de formation, de 9h à 17h, nombre d'heures de formation : 7

- **Dispositif de suivi et d'évaluation de la formation :**

Évaluation initiale et finale permettant la vérification des connaissances.

Suivi : les participants sont recontactés à la suite de la formation, les ressources mutualisées sur le site internet www.aslweb.fr et un espace forum en ligne sont mis à disposition.

Une attestation de présence est remise à chaque participant

- **Conditions de règlement :**

Une confirmation est envoyée une semaine avant la date de la formation.

Le règlement est attendu au plus tard le jour de la formation.

En cas d'absence non justifiée ou dans un délai de moins de 48h, le coût de la formation devra être réglé en totalité.

Réseau des Acteurs de la Dynamique des Ateliers Sociolinguistiques (RADyA)